

L'information et la fiction dans les occasionnels gothiques (France, première moitié du XVI^e siècle)

Marion POUSPIN

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Groupe de Recherches Interdisciplinaires de l'Histoire du Littéraire (Grihl)

À partir des années 1480, des imprimeurs établis principalement à Paris, Lyon et Rouen se sont lancés dans l'édition de pièces d'actualité. Ce sont de minces livrets en langue française imprimés en caractères gothiques jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Ils reprennent des substrats de différentes natures, qu'ils compilent le plus souvent pour former au final de véritables miscellanées d'une ou deux feuilles d'imprimerie, vendues à bon marché. Des lettres royales annonciatrices de victoires y côtoient des lettres privées, ainsi que des chansons d'actualité prétendument agencées par des soldats de fortune sur des airs en vogue, ou encore des poèmes de circonstance composés par les grands rhétoriciens et des écrivains au service du prince. Au tournant du XVI^e siècle, naît ainsi une sorte de premiers reportages imprimés sur l'actualité politique et militaire des rois de France, qui jouent le premier rôle dans les guerres d'Italie et les cérémonies du pouvoir.

Mais l'étude des pièces gothiques montre que ces occasionnels n'apportent aucune garantie concernant l'exactitude des nouvelles qu'ils colportent. Nombre de ces brochures sont publiées sans lieu, nom d'imprimeur, ni date. Les textes demeurent majoritairement anonymes. De plus, les nouvelles sont souvent amplifiées, plus proches de la célébration que de l'information. Elles opèrent parfois une distorsion de la réalité, par exemple en attribuant la victoire. Des textes anciens ou d'un autre genre (des prières notamment) sont réactualisés, farcis de références à l'actualité. Et quelques livrets semblent être des éditions « regrattées » (pour reprendre l'expression de Pierre de L'Estoile) à la manière des canards et des chansons d'actualité de la seconde moitié du XVI^e siècle¹. Tout ceci jette le doute sur la véracité de ces nouvelles et pose la question de la fiction dans les livrets d'actualité imprimés au tournant du XVI^e siècle. Entendons « fiction » dans son acception large et ambivalente. D'une part, dans son sens étymologique – et pour reprendre la distinction isidorienne –, *ficta* renvoie à la *fabula* et délivre des vérités identifiées comme fausses, par opposition à l'histoire (*historia*) qui raconte les faits et gestes (*facta*), c'est-à-dire ce qui a eu lieu et qui est vrai. D'autre part, comprise comme un récit d'invention, la fiction narrative ou poétique peut néanmoins être adossée à

¹ Pierre de L'Estoile, tout comme Ben Jonson, critiquait cette pratique des éditeurs qui consiste à falsifier les dates et les noms propres des nouvelles pour les faire passer pour récentes. Roger Chartier, {Inscrire et effacer : culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)}, chap. IV, « Nouvelles à la main, gazettes imprimées. Cymbal et Butter », Paris, Gallimard, Le Seuil, 2005, p. 79-100. Dans sa contribution au colloque « Chanter l'actualité de Louis XII à Henri IV » (V.-L. Saulnier, 2018, à paraître), Stéphane Partiot a montré les enjeux de la réécriture dans les recueils de chansons d'actualité réédités pendant les guerres de Religion (S. Partiot, « L'éloge de la paix dans les recueils de chansons sans musique », Paris, PUPS, 2019).

Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould.

(c) Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 23, 2019.

l'histoire² ; relèvent de cette fiction tous ces testaments parodiques, plaintes et lamentations qui mettent en scène l'actualité, en prêtant la parole au protagoniste d'un événement, une ville ou un ennemi vaincu.

Les pièces gothiques d'actualité se révèlent ainsi être des matériaux intéressants pour réfléchir sur le statut de l'information, la part de la fiction dans les occasionnels, ainsi que sur les enjeux de ces publications. À partir d'exemples choisis de textes publiés dans les pièces gothiques sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, on cherchera à saisir la place de la fiction dans les occasionnels de la fin du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle afin de mieux comprendre les modalités de production de ces éphémères et leurs enjeux. Les auteurs et imprimeurs clament dans des serments paratextuels liminaires l'authenticité des nouvelles ; il conviendra tout d'abord d'en expliquer les enjeux et d'en sonder la réalité, notamment en confrontant les substrats avec nos fonds d'archives. L'enquête sur l'exactitude des informations colportées par ces nouvelles nous permettra d'établir une typologie des fausses nouvelles diffusées par ces canaux de l'information : l'enjeu est moins de déterminer si les nouvelles sont vraies ou fausses, que de mettre en lumière des pratiques éditoriales et des modalités d'écriture des nouvelles dans la première moitié du XVI^e siècle.

Les occasionnels sont-ils des nouvelles authentiques, « escriptes au vray » comme ils le prétendent ?

La véracité de la nouvelle, un souci partagé par les auteurs et les imprimeurs

L'analyse des occasionnels témoigne du souci qu'ont leurs auteurs et les éditeurs d'attester la véracité de leur récit et le crédit de la nouvelle qu'ils impriment. Les auteurs cherchent à démontrer la sincérité de leurs textes en plaçant leurs descriptions minutieuses et fouillées sous le signe du témoignage direct. La présence d'un témoin oculaire est souvent alléguée pour confirmer la conformité d'un récit à la *fides historica*³. Ces serments liminaires atteignent leur paroxysme dans les relations des événements les plus extraordinaires. Dans les nouvelles prodigieuses, les auteurs s'attardent longuement à inscrire la manifestation prodigieuse dans une réalité précisément datée et localisée. La multiplicité des lieux et/ou des témoins qui l'ont vue permet de multiplier les témoignages concordants et mieux prouver encore la réalité du phénomène qu'ils décrivent et interprètent. Ainsi, dans un occasionnel sur la fantastique bataille nocturne qui a épouventé les campagnes de Bergame en 1517, Berthelemy de Clereville raconte l'apparition d'une armée en ordre de bataille et prie le destinataire de sa lettre de croire en son récit, que d'autres témoins peuvent corroborer : « Mon cousin messire Augustin bien venu et moy : ensemble plusieurs autres gentilzhommes avons esté audit lieu et avons veu le tout [...]. Je vous en diz la verité comme si j'estoie devant dieu⁴. »

Les imprimeurs partagent ce souci de vérité en soulignant le caractère véritable des nouvelles qu'ils publient. D'une part, ils signalent dans des formules assez stéréotypées que les textes sont écrits ou imprimés « au vray » ou « à la verité », tel que le livret sur l'entrée de la reine et le dauphin à Rouen en 1532, qui a été « imprimé à Rouen selon la

² Sur la notion, les formes et les caractéristiques de l'Histoire à la Renaissance, voire en particulier le livre dirigé par Rachel Darmon, Adeline Desbois-Ientile, Adrienne Petit et Alice Vintenon : {L'Histoire à la Renaissance. À la croisée des genres et des pratiques}, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », 2015.

³ {Ibid.}, p. 15 { sq }.

⁴ La trāslaciō de Italien || En frācoys de la lettre des || merueileuses et horribles || batailles nouvellement ap || parues au pays de bergame. Translate || par maistre Michel du Pont banquier || a Troyes, [Troyes, Nicolas le Rouge, 1517] – Paris, BnF, Impr., Rés.K.1385, f^o 3v.

vérité⁵ ». De plus, les imprimeurs spécifient systématiquement la nature des matériaux qu'ils reprennent et en certifient l'authenticité. Ainsi, les titres de leurs publications commencent généralement en ces termes : « *copie et double* des lettres », « *double* de la lettre », « *vraie* ordonnance », « *vraie* déclaration ». S'ajoutent peu à peu dans la première moitié du XVI^e siècle des informations concernant l'origine de la nouvelle imprimée. Par exemple, dans l'occasionnel sur le tremblement de terre survenu à Jérusalem en 1546, l'imprimeur anversois Jean de Ghele indique que la lettre de nouvelle qu'il met sous presse est « Translaté[e] d'ytalien en Franchoyz, et fut ladicte copie ytaliane, enuoyée en Anvers de par le poste de Venise⁶ ». Ces indications, précieuses pour l'étude de l'archéologie des nouvelles imprimées, contribuent à attester l'authenticité du texte.

D'autre part, les imprimeurs parent les titres de toute une série de précisions sur le contexte spatio-temporel de production de l'événement (le lieu, la date, l'horaire, voire la durée), et ils révèlent parfois l'identité de l'auteur de la nouvelle. Lorsque la brochure reproduit une lettre, le titre éclaire le lecteur sur le destinataire et/ou le destinataire de la lettre. Les marques épistolaires étant bien souvent supprimées dans les éditions imprimées, le titre se substitue en quelque sorte au protocole initial de la lettre. Cette spécification de l'auteur et du contexte spatio-temporel peut être vu comme une opération de persuasion, qui participe à la procédure rhétorique mise en œuvre par les imprimeurs pour attirer le lecteur. Elle dénote une impression de réalisme, un « effet de réel » (Roland Barthes) et apporte d'emblée au lecteur la garantie du sérieux de la nouvelle mise à sa portée. Cette foule d'informations paratextuelles contribue ainsi à faire croire au lecteur en la crédibilité de la nouvelle qui lui est donnée à lire.

Ce souci affiché de vérité et d'authenticité relève-t-il (seulement) d'une stratégie éditoriale ?

Beaucoup d'occasionnels prétendent contenir des nouvelles « au vrai » émanant expressément du roi ou de ses proches, des organes de la monarchie, de poètes de renom, sinon d'aventuriers et de soldats de l'armée royale. Mais s'agit-il de noms d'emprunt destinés à persuader le lecteur de l'authenticité du texte à lire ?

Pour un grand nombre de lettres royales imprimées dans les occasionnels, les missives originales ou leurs copies ont pu être identifiées dans des fonds d'archives et de bibliothèques. Les tout premiers occasionnels, nés en 1494-1495 lors de la grande chevauchée de Charles VIII en Italie, sont sur ce point exemplaires. Ils diffusent de nombreuses lettres de ce roi, dont les originaux sont pour la plupart conservés aux Archives nationales. Par exemple, les quatre missives de Charles VIII rédigées en février 1495 au sujet de la prise de Mont-Saint-Jean par l'armée française sont collationnées et reproduites dans plusieurs livrets de l'époque⁷ ; les originaux de ces

⁵ ¶ Les ètres de la reyne || et de monseigneur daulphin/ lieutenant ge= || neral du roy: & gouverneur en ce pays de Nor || mandie. Faictes a Rouen / en lan mil cinq cètz || trente et vng. || ¶ Cum priuilegio, Rouen, Raulin Gautier, in-4° goth., 8 ff.n.c., [1532] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.146, f° b4v.

⁶ VNG MERVEIL || leusement grandt mouuement de terre, et merueilleux || signes & dommages, maintenant de brief ad || uenues en la ville & toute la province || de Iherusalem, Anvers, Jean de Ghele, in-4° goth., 4 ff.n.c., 1546 – Paris, BnF, Arsenal, 8-H-17380, f° a1.

⁷ Elles ont fait l'objet de quatre éditions : 1°) La prinse et la reduction de || Naples et autres plusieurs || fortes places et beaux faitz || de guerre Auec le contenu || De quatre paires de lettres èuoyees a môsieur de bourbon || par le roy n~re sire depuis sō partemēt de rôme, [Rouen, Jacques Le Forestier], in-4° goth., 4 ff.n.c. [post 20 II 1495] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb28.1 (6). 2°) La prinse et reduction de Nap || ples et autres plusieurs fortes places et be =|| aulx fays de guerre auec le cōtenu de quatre || paires de lettres èuoyees a mo[n]seigneur de bour || bō de par le Roy depuis son ~ptemēt a rôme, [Paris ou Rouen, Baptiste Bourguet ?], in-4° goth.,

lettres font partie de la sous-série X/1A, qui correspond aux registres du fonds civil du Parlement de Paris⁸.

D'autres nouvelles par lettres sont l'œuvre de gentilshommes en campagne qui relatent les événements auxquels ils ont participé ou assisté, tel que le maréchal de Trévoul qui rédige au camp le soir du 22 mai 1511 le récit de l'entrée des troupes françaises à Bologne qu'il a vécue plus tôt dans la journée⁹. Certaines de ces lettres ont même fait l'objet de déclamation publique, avant d'être diffusées par les occasionnels. L'archevêque de Rouen Georges d'Amboise adresse, par exemple, en 1537 une lettre au bailli de Rouen dans laquelle il lui notifie de faire « lyre et publier à son de trompe et cry public par les carrefours » le contenu de la lettre qu'il lui transmet en pièce jointe. Il s'agit de la lettre anonyme rédigée au camp de Hédin au sujet de la trêve de Mouzon conclue entre François I^{er} et l'empereur. Ces deux lettres ont été reproduites au sein d'un même livret d'actualité par l'imprimeur Jean Le Gentil à Rouen. Dans cette édition imprimée, ces deux lettres sont suivies du procès-verbal de leur lecture publique :

Lecture et publication du contenu cy dessus, a esté leu et publié à son de trompe et cry public, par les carfours et lieux publics de ceste ville de Rouen. Par moys Jehan Blondel sergent royal aud[it] Rouen. Le ve[n]dredy tiers jour D'aoust. Mil cinq centz trente sept. Signé Blo[n]del¹⁰

Cet exemple illustre bien la place qu'avaient les occasionnels dans la diffusion de l'information politique à l'époque : des brochures d'actualité surgissent à la suite d'une communication politique officielle, et ce de façon complémentaire.

Les traités de paix et de trêve ont également fait l'objet d'occasionnels gothiques, depuis le traité d'Étapes en 1492 jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis en 1559. Là encore, nous avons affaire à des documents authentiques. Ce que les occasionnels reproduisent, ce sont des copies des traités, accompagnées du procès-verbal de leur publication et de leur enregistrement dans les registres. Par exemple, la brochure sur le traité de paix de 1513 au sujet de la confédération de la ligue de Venise colporte tout d'abord la nouvelle du traité et précise ensuite que ladite paix a été « créée et publiée à cry publicque et à son de trompe en la bonne ville, cité et université de Paris [...] par les carrefours et lieux acoustumez¹¹ ». L'édition de ces traités augmentés des procès-verbaux, et quelquefois assortis d'un privilège d'impression, teinte ces occasionnels d'un caractère officiel.

De telles publications laissent supposer qu'il y avait quelque connexion entre les institutions politiques et les ateliers typographiques pour prolonger et compléter les

4 ff.n.c. [post 20 II 1495] – Paris, BnF, Ms, NAF. 7644 (ff. 151-154). 3^o La p̄r̄ || se // de napples : || Avec les lettres que le Roy a enuoyees a mons~r || de Bourbon depuis son partement de romme, [Paris, Pierre Le Caron], in-4^o goth., 4 ff.n.c. [post 20 II 1495] – Nantes, BM, INC 115 (12). 4^o La p̄r̄ || se || de napples : || Avec les lettres que le Roy a enuoyees a mons~r || de Bourbon depuis son partement de romme, [Paris, Pierre Le Caron], in-4^o goth., 4 ff.n.c. [post 20 II 1495] – Paris, BnF, Arsenal, Rés 8-H-6044. Je me permets de renvoyer à mon étude de ces lettres et à leur mise en page au sein des pièces gothiques d'actualité : Marion Pouspin, {Publier la nouvelle. Histoire d'un nouveau média : les pièces gothiques (XV^e-XVI^e siècles)}, Paris, Publications universitaires de la Sorbonne, 2016, p. 251 et p. 506-511.

⁸ Paris, Archives Nationales, X/1A 9321, pièce n^o 140, f^{os} 107-108v.

⁹ Les nouuelles du Roy de || puis son partement de son || royaume de naples ëuoyees || a mōsieur labbe de saint ouen de rouen. ce iourduy || xxvi. de iuillet, [Rouen, Richard Auzoult], in-4^o goth., 6 ff.n.c., [post 26 VII 1495] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb28.1 (10).

¹⁰ Tresues entre le Roy || et Lôpereur, pour Dix moys, pu =|| blies [sic] a Royen le .iii.iour Daoust, [Rouen, Jean Le Gentil], in-8^o goth., 4 ff.n.c., [post 3 VIII 1537] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.230, f^{os} 1v et 4v.

¹¹ Sensuyt le traicte de || La paix faicte et ~pmise A tout iamais || entre le trescrestien Roy de france Loys || douziesme de ce nom Et la illustrissime || seigneurie de Venise Cryee et publiee/ || a Paris Le vendrey troisisme Jour || de Juing Mil cinq cens et treze/ Avec || vne belle ballade/ Et le regret que fait || vng angloys de Millort hauart, [Paris, s.n.], in-8^o goth., 4 ff.n.c., [post 3 VI 1513] – Paris, BnF, Impr., Rés.Ye.1207, f^{os} 1v-2v.

nouvelles publiées oralement. Les imprimeurs semblent également avoir profité de la soif de nouvelles qu'avaient les populations pour diffuser dans le même temps des textes de fiction farcis d'actualité, dans une édition soit conjointe, soit autonome. Si certaines œuvres de fiction sont signées de la main de poètes et rhétoriciens de renom, d'autres sont prétendument composées par des témoins de l'événement ou des soldats de fortune. Ces derniers prennent parfois le soin de signaler, dans le dernier couplet, leur présence sur le théâtre des événements, comme pour attester la véracité de leur propos. Par exemple, la *Chanson nouvelle sur la prise des Anglais* publiée en 1543 a été composée par « vng harquebusier¹² ». On ne peut pas exclure que ces chansons aient été composées non pas au front comme elles le prétendent, mais par des chansonniers après le retour des armées, si ce n'est au sein des ateliers, pour répondre à la demande croissante en publications de ce genre. Cependant, je n'ai pas identifié de ballades qui auraient été composées, créées à partir de lettres de nouvelles ou d'un récit d'événement par exemple, comme on en rencontre à la fin du XVI^e siècle sous la Ligue.

Au demeurant, ces textes de circonstances sont souvent compilés dans les occasionnels avec des textes historiques, tels que les lettres et les traités, comme si ces derniers semblent *autoriser, donner du crédit* aux œuvres de fiction qui les suivent. La brochure intitulée *Lettres nouvelles de Milan. Avec les regretz du seigneur Ludovic* est un bon exemple de ces occasionnels composites qui associent un texte historique à un texte inventé¹³. Elle s'ouvre sur une lettre de Louis XII datée du 10 avril 1500, par laquelle le roi raconte la fuite de Ludovic Sforza et les négociations avec les mercenaires suisses. La lettre se poursuit avec un post-scriptum annonçant la prise de Ludovic Sforza par les Français. Puis, la lettre est suivie d'une courte description des processions et fêtes de joie organisées à Paris pour célébrer la victoire royale. Le livret s'achève par trois œuvres de fiction inventées par Pierre Gringore : un dialogue entre les Français et les Italiens, les regrets de Ludovic et la plainte des Milanais. Cette combinaison de la nouvelle historique et d'une œuvre de fiction semble répondre à des enjeux complémentaires : informer, percuter et distraire. Les modes de représentation des événements relatés dans ces deux types de nouvelles se complètent : s'ils expriment le même contenu, le texte poétique rend plus vivant l'événement (hypotypose), en l'imitant et en la mettant en scène¹⁴.

¹² ¶ La prinse et ¶ deffaict des Angloys par les Bretons de =¶ uât la ville de Barfleu pres la hogue au ¶ pays de Costêtin Duche de Nor =¶ mendie, Nouuellement im =¶ prime a Paris. Mil ¶ cinq cens Qua ¶ rante trois, [Paris, s.n.], in-8^o goth., 4 ff.n.c., 1543 – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.93, f^o 4v.

¹³ Lettres nouuel =¶ de milan. Avec les regretz du seigneur Ludouic, in-4^o goth., 4 ff.n.c., [Paris, Pierre Le Caron], in-4^o goth., 6 ff.n.c., [post 15 IV 1500] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb29.21, f^o 1r-v.

¹⁴ Sur la distinction entre le discours historique et le discours poétique, voir en particulier Anne Duprat, {Vraisemblances. Poétiques et théories de la fiction, du Cinquecento à Jean Chapelain (1500-1670)}, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 76-77.

Document 1 : Occasionnel et texte historique : l'édition de la lettre de Louis XII sur la fuite de Ludovic Sforza (10 avril 1500)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Nous ames a seaultz nous aus ce matin receus les lettres de nos lieutenans. Et assavoir de nostre armee de dela les montz y lesquelz lesz nous rescripuet font scauoir a seigneur Ludouic se est four auer cent chevaulx / a fausse a sabandonne toute son armee a artillerie dedans une ville de nouance. Et a sature q nos lieutenans a armee sont a prochez dudit nouance / est four d'icelle ville un capitaine des Bourguignons appelle le capitaine Pierreal / qui s'est venu a fait sans oincement de lui / de tous les autres Bourguignons pour estre a nous a a nostre service. Par icelle d'icelle q se baltif de diton estoit alle au d'icelle pour ralerer a pariquer les suppees dudit seigneur Ludouic / q estoit dedans en icelle de quatre mille q ne demandoiet q payement. Et au regard des sangneuz lesz ne scauet encoies quil en aduient / car sur les de nostre armee ne les / Douoiet prendre a mie. Toutefois nos lieutenans metront peine q se tout se aduient a la moindre effusion de sang q faire se pourra. Desquelles choses nous auons voulu vous en escrire et aduertir / car nous scauons certainement q vous en ferez responce come ceulz q ayment a desirez la prosperite de nous a d nostre royaume. Donne a Lyon le .x. iour d'april.

Depuis ces lettres nous auons eu certaines nouvelles q ledit seigneur Ludouic en se cuidant sauuer en habit de coidee s'est eschappe. Et par composition nous est demoure toute son artillerie et la ville de nouance / et .x. mille hommes q estoit four sont a / par ladicte composition. Ainsi signe Louis. Et au de / sous Robertet

Desquelles nouvelles le samedi veille de pasques furent / a le lundy / et mardy ensuyuans furent faictes processions generales a pa. Et le mercredi ensuyuant / d'icelle d'icelle / a icelle. Et deuy laudamus en nostre d'icelle de paris. En la presence de messieurs de parlement / des competes / de hostes de la ville / et plusieurs autres nobles personnaiges. Et au soir furent faictes les festes parmy les rues et carrefours de ladicte ville. Dont perlo a grans memoient grant lope de la noble victoire / et conqueste

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Lettres nouvelles de milan. Avec les regrectz du seigneur Ludouic, 1500 – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb29.21, f° 1r-v (Source : gallica.bnf.fr).

Des *false or fake news* dans les occasionnels gothiques ?

Si d'une manière générale, les imprimeurs reprennent des textes authentiques dont ils clament la vérité, peut-on pour autant se fier aux occasionnels pour leur exactitude et leur instruction des faits ? Parmi ce flot de lettres de nouvelles, ballades, récits d'événements qui ont eu les honneurs de l'imprimerie, les éditeurs n'ont-ils pas été tentés de débiter de faux textes d'actualité, de fausses nouvelles, des nouvelles regrattées, falsifiées dans ce contexte de marché florissant et concurrentiel de l'occasionnel ?

Les quelques cas que nous allons étudier maintenant montrent que les premiers occasionnels n'échappent pas aux fausses nouvelles. Toutefois la fausse nouvelle dans les brochures d'actualité recouvre, à dire vrai, des réalités très diverses. Entre les *false news* où la nouvelle est erronée et les *fake news* au sens d'imitation et de duperie, on a plusieurs situations intermédiaires :

Des occasionnels accusés de fausseté

Aucun lecteur et collectionneur d'occasionnels ne semble avoir témoigné une quelconque déception face à l'exactitude de ces nouvelles imprimées. Bien au contraire, des auteurs de livres de raison et des chroniqueurs, tels que Jean d'Auton, Jean Molinet, Robert Gaguin et Sébastien Picotté, ont plutôt trouvé dans ces brochures des sources d'information pour composer leurs propres ouvrages¹⁵. Ces derniers reprennent, recopient, ou résument les textes des occasionnels dans leurs chroniques et histoires, sans émettre quelque soupçon quant à leur réalité historique. On est loin du scepticisme avec lequel les élites urbaines, dont Pierre de L'Estoile, accueillait les nouvelles imprimées à la fin du XVI^e siècle.

Toutefois, à partir des années 1530 environ, les premières critiques à l'encontre des occasionnels apparaissent. Elles naissent *au sein même* du monde de l'imprimerie, à un moment où le marché de l'occasionnel fait florès et devient de plus en plus concurrentiel. En effet, des éditeurs dits humanistes s'engagent à leur tour dans la production de brochures d'actualité qu'ils publient en lettres rondes ou italiques. Ce scepticisme à l'égard des nouvelles diffusées par des occasionnels gothiques relève vraisemblablement d'une stratégie éditoriale qui consiste à faire valoir son édition comme étant la meilleure et véritable. Ainsi, les Parisiens Gilles Corrozet et Jean Du Pré publient un livret sur l'entrée de l'empereur Charles Quint à Orléans le 20 décembre 1539. Dans le titre de leur brochure, ils prétendent que leur édition contient « à la verité le Triumphe faict audict lieu D'Orleans à l'entrée et reception de l'empereur contre ce qui aparauant [*sic*] en a esté imprimé qui est faulx¹⁶ ». Nous savons en effet qu'un autre occasionnel sur cette entrée solennelle circulait depuis quelques jours déjà dans la capitale. C'est une édition en lettres gothiques, vendue en la boutique de Charles Langelier¹⁷. Alors que le livret de Corrozet et Du Pré contient une lettre de nouvelles, l'édition gothique comporte une relation festive anonyme. Celle-ci déroule pas à pas le cortège, en décrivant les groupes sociaux qui se

¹⁵ Marion Pouspin, {Publier la nouvelle}, {op. cit}., p. 86-87.

¹⁶ Le double & || Copie dunes lettres enuoyees || dOrleãs a vng Abbe de Picar || die cõtenãt a la verite le Tri || ùphe faict audict lieu || dorleãs a lêttee & re || ceptiõ de lempe || reur cõtre ce || qui au par || auãt en a || este || imprime qui est || faulx || AVEC PRIVILEGE || Ilz se vèdent au Palais a Paris es bou- || tique de Gilles Corrozet, & Jehan du || pre libraires. ||, 1539 – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.83, f^o 1v.

¹⁷ ? La Triũphante || Et excellente entree de Lempereur fai =|| cte en la ville Dorleans par le cõ =|| mandement du Roy, ou est // contenu lordre garde et // obersue en icelle. || ¶ Auec la harengue faicte par le baillif || Dorleans a Lempereur, & la responce || de Lempereur audit baillif || Auec priuilege || ¶ On les vend a Paris en la grand salle || du Palais deuant la || chappelle de messieurs les Presids, en || la boutique de Charles langelier, Paris, Charles Langelier, in-8^o goth., 16 ff.n.c., [post 10 I 1540] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.82.

suivent, les lieux parcourus et les éléments de décor érigés à l'occasion. Si on compare l'édition gothique de Langelier (le premier occasionnel semble-t-il sur l'entrée de l'empereur à Orléans) avec les autres récits dont nous disposons sur cette cérémonie, on remarque que le texte gothique omet seulement quelques faits (le spectacle d'une naumachie sur la Loire par exemple) mais aucune erreur factuelle notoire n'a pu être relevée. La critique de l'édition d'un confrère ne se fonde donc pas obligatoirement sur des erreurs factuelles ou des lacunes avérées, mais relève plutôt d'une stratégie éditoriale, visant à discréditer les éditions concurrentes.

Les nouvelles inexactes

Des occasionnels, dont le contenu n'est en rien contesté par les imprimeurs et les lecteurs de l'époque, diffusent des nouvelles imparfaites, imprécises et inexactes d'événements. L'erreur s'explique souvent par une connaissance partielle ou une méconnaissance de l'événement. Parfois, c'est sur la nature de l'événement qu'il y a méprise, à l'instar de la prétendue comète apparue en Allemagne en 1527. Ce que plusieurs occasionnels décrivent et interprètent comme une comète était en réalité une aurore boréale¹⁸. Cette interprétation inexacte est le fait de Peter Creutzer, dont le traité, traduit d'allemand en latin, puis en français, est repris, résumé, dans les brochures d'actualité¹⁹. Cet astrologue a en effet confondu avec une comète ce phénomène lumineux rougeâtre accompagné d'une grande queue zébrée, des stries, des sortes de flammes, qui se mouvait et s'enroulait sur lui-même. L'occasionnel, copié d'une officine à l'autre, a assuré la longévité à cette identification inexacte. Cette nouvelle inexacte est tout du moins véritable, puisque conforme à la vérité qui s'était imposée à l'époque. De plus, l'essentiel est moins la nature du phénomène que la signification qui lui est assignée : cet événement extraordinaire est perçu comme une manifestation divine qui appelle le chrétien au repentir.

¹⁸ Trois éditions françaises en gothiques rapportent cette comète : 1°) LA terrible & espou-etable comete la-ille apparut le .xi. Doctobre || lan M.ccccc.xxvii. en Vvestrie region Dalemaigne. ¶ Itê le merueilleux brandô de feu q~ quasi trauersa toute la Frâce et || terrible bruit q~l fist en passât dess~ Lyõ le .v. dauril M.ccccc.xxviii. || ¶ Itê la pluye de pierres laquelle se fist es parties Dytalie le mesme || iour & heure q~ le dessusd~ brâdô de feu veu passer par dessus Lyõ, [Lyon, Pierre de Sainte-Lucie], in-4° goth., 4 ff.n.c., [1528] – Paris, BENSBA, Fonds Masson, n° 682. 2°) LA terrible & espou-etable comete la-ille apparut le .xi. Doctobre || lan .M.ccccc.xxvii. en Vvestrie region Dalemaigne. || ¶ Itê le merueilleux brandô de feu q~ quasi trauersa toute la Frâce et || terrible bruit q~l fist en passât dess~ Lyõ le .v. dauril M.ccccc.xxviii. || ¶ Itê la pluye de pierres laquelle se fist es parties Dytalie le mesme || iour & heure q~ le dessusd~ brâdô de feu fut veu passer par dessus Lyõ, [Lyon, Pierre de Sainte-Lucie], in-4° goth., 4 ff.n.c., [post 5 iv 1528] – Aix-en-Provence, B. Méjanès, Aix, Rés.D.36, 9 ; London, BL, g. 6697 (4). 3°) La terrible et espouentable comette, : laq-ille apparue le xi. Iour doctobre lâ. M. cinq cens. xxvij. en Almaine...., [Paris], s.n., in-4°, 4 ff.n.c., [1528] – San Marino (USA, Californie), Huntington Library, 498120.

¹⁹ L'exposé de Peter Creutzer sur la comète de Westrich ({Außlegung uber den erschroecklichen cometen so im westrich}) a été édité à de nombreuses reprises en 1527 et 1528 à Worms et à Nuremberg. Puis, ce traité a été traduit en latin par Gerhard Geldenhauser, dit Noviomagus, humaniste et théologien luthérien, et édité à Strasbourg. Cette version latine du récit de la comète de 1527 a servi de modèle à des occasionnels français. Sur ce point, voir Marion Pouspin, « Publier les nouvelles astrologiques : les comètes dans les pièces gothiques », {Les Comètes entre ciel et terre de l'Antiquité à la Renaissance, Actes du colloque international (12-13) {mars} {2018, Sorbonne Université / EPHE}}, en cours de publication.

Document 2 : La prétendue comète de Westrich (1527)

La terrible et épouvantable comète, 1528, Paris, BENSBA, Fonds Masson, n° 682, f° 1
(© École nationale supérieure des beaux-arts, Paris. Photo. Thierry Ollivier).

Des nouvelles orientées : des informations amplifiées et biaisées

Certains occasionnels gothiques colportent des nouvelles orientées, biaisées. Dans les textes relevant de la littérature de guerre, le nombre de victimes et la résistance des ennemis sont souvent exagérés pour augmenter le mérite des Français et faire paraître plus belle encore la victoire. Il arrive aussi que la portée réelle d'une bataille soit amplifiée jusqu'à attribuer la victoire, à l'exemple de la bataille de Fornoue. Deux occasionnels diffusent la nouvelle de cette bataille du 6 juillet 1495. Ils contiennent chacun une lettre de nouvelles. L'une, adressée à Monsieur l'abbé de Saint-Ouen de Rouen le 26 juillet 1495, résume l'itinéraire de la marche du roi à partir de Naples jusqu'à la bataille de Fornoue²⁰. L'autre, rédigée à Asti le 15 juillet 1495 par Gilbert Pointet, un employé civil de l'armée, relate la bataille depuis le point reculé des chariots qui transportaient les bagages de l'armée²¹. Ces deux occasionnels attribuent la victoire à la France, alors que celle-ci est en réalité plus nuancée. On sait que chaque parti avait crié victoire : les Français considéraient la bataille de Fornoue comme une victoire française, car ils avaient tué deux fois plus de soldats qu'ils n'en avaient perdu. Côté italien, c'était la *Vittoria di Fornovo* dans la mesure où, par un mouvement tournant, les estradiots étaient parvenus à

²⁰ Les nouvelles du Roy de || puis son partement de son || royaume de naples ëuoyees || a mōsieur labbe de saint ouen de rouen. ce iourduy || xxvi. de iuillet, [Rouen, Richard Auzoult], in-4° goth., 6 ff., [post 26 VII 1495] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb²⁸.1 (10).

²¹ L~res nouvelles. Datees du xv. || iour de Juillet escriptes a Ast, [Paris, Pierre Le Caron], in-4° goth., 4 ff.n.c. [post 15 VII 1495] – Nantes, BM, INC 115 (26).

pillier les bagages et à s'emparer du « trésor » français²². La nouvelle publiée dans les occasionnels est assurément orientée, subjective, mettant en exergue les faits favorables au camp auquel appartiennent les auteurs de ces textes. La réalité de l'événement se trouve ainsi déformée.

La distorsion de la réalité atteint son paroxysme dans les textes de fiction. L'actualité n'y est évoquée qu'allusivement. Ces textes mettent moins en avant les « nouvelles », les références historiques, que l'histoire racontée. Dans de plaisantes fictions, les peuples, les princes et les villes vaincus par le roi de France et son armée prennent la parole, au moyen de la prosopopée, pour déplorer leur défaite. Ainsi, le roi Alfonse I^{er} d'Aragon se lamente de la perte de son royaume de Naples face à Charles VIII. Il s'écrie :

Adieu, adieu, de Naples la cité
Partir me faut plutôt huy que demain.

Puis, il regrette de n'avoir pas reçu de meilleurs conseils et de n'avoir pas mieux étudié l'histoire, tout en reconnaissant la force du roi de France et de son armée :

Je me plains de Mars dieu des batailles
Et de Mercure faire le dois vraiment
Car ils sont cause de la perte et dommaige
Que m'a fait France par son hardiment [...]
Si j'eusse bien lu les chroniques
Des Troyens grandes et petites,
Et mesmement celles de France
Pas ne feusse en telle balance²³.

Dans ces lamentations prêtées aux vaincus, l'information passe au second plan. Il en est de même dans les ballades contrefaites sur un air connu et dans les patenôtres des ennemis et autres prières parodiques. Les quelques références à l'actualité, enchâssées dans des textes anciens et bien connues des lecteurs, participent à la dénonciation de l'ennemi et à la glorification de la figure royale ou des troupes françaises. Dans les complaintes, les lamentations et ces pièces contrefaites, la nouvelle se mêle à la fiction pour vitupérer les ennemis, les tourner en dérision et appeler le lecteur à des sentiments patriotiques.

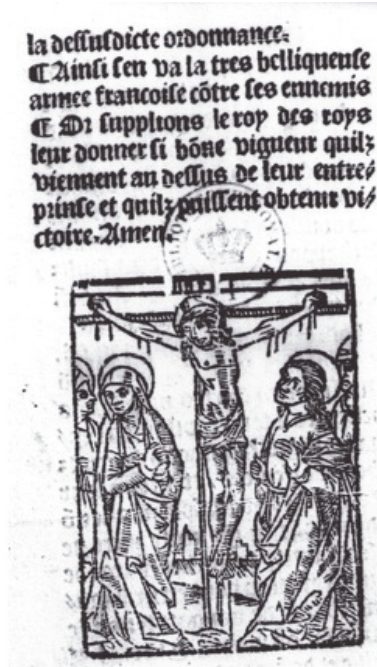
Ces occasionnels aux nouvelles orientées amènent leurs lecteurs à communier dans la peine ou l'admiration de la monarchie de France. Les imprimeurs des occasionnels interviennent également dans cette fabrique d'émotions par leur choix des mots et des images. Les titres qu'ils composent orientent le lecteur vers l'émotion à ressentir : des termes axiologiques invitent le lecteur à éprouver tantôt l'effroi (*terrible* et *épouvantable* comète..., *effroyable*), la peine (*déploration* sur le trépas de feu monseigneur le défunt...), sinon la joie et l'admiration (chanson *joyeuse*, *trionphante* et *excellente* entrée, assauts *merveilleux*). De même, les gravures guident la lecture et apparaissent comme des lieux de mémoire, certes stéréotypés, de l'événement relaté. Certaines images, pieuses, accompagnent plutôt la prière que le lecteur doit réciter en l'honneur du prince défunt ou pour que Dieu accorde au roi la victoire. Par exemple, le livret intitulé *L'Ordre de l'armée pour passer les monts* (1528) s'achève par une prière adressée au « roy des roys » afin de « donner si bonne vigueur » à l'armée française pour qu'« ilz viennent au-

²² Sur la bataille de Fornoue, son histoire et son mythe historiographique, voir en particulier : Andrea Matucci, « {E farai alcun fiume} : il mytho della battaglia di Fornovo fra Leonardo e Machiavelli », dans Danielle Boillet, Marie-Françoise Piéjus, Denis Fachard { } (dir.), {Les Guerres d'Italie : Histoires, pratiques, représentations}, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, vol. 25 du Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Renaissance Italienne, 2002, p. 103-116.

²³ LOuenge de la victoire || et conquête du rōyau [{sic}] =|| me de Napples. Avec les piteux regretz & || lamentacions du roy Alphonce, [Lyon, Matthias Huss ?], in-4° goth., 6 ff.n.c., [post 20 II 1495] – Paris, BnF, Impr., Rés.Ye.1055.

dessus de leur entreprinse et qu'ilz puissent obtenir victoire²⁴ ». Cette prière est adossée à une représentation du *Stabat Mater*, prompte à susciter l'émotion du lecteur.

Document 3 : Une image pieuse dans un livret d'actualité militaire : soutenir une prière en faveur de l'armée française en Italie



Le triomphant ordre de l'armée française pour passer les mons, 1528, Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.50, f° 4v.

Publier la nouvelle d'événements inconnus par ailleurs (*novel news*)

Parfois, c'est de la réalité de l'événement relaté que l'on peut douter. La brochure sur la prétendue victoire française à Pavie le 28 mai 1544 est à ce titre symptomatique. Elle colporte la nouvelle d'un événement inconnu par ailleurs. Aucune mention d'une bataille à Pavie le 28 mai 1544 n'apparaît dans l'historiographie, que ce soit dans les chroniques, les histoires, les mémoires ou les journaux, tant français qu'italiens. Cet événement ne nous est connu que par un seul texte, dont deux éditions nous sont parvenues, l'une en lettres gothiques et rondes, l'autre imprimée en italiques²⁵.

Dans ce texte, les capitaines nommés sont bien réels. Ce sont les mêmes que ceux de la bataille de Cérisoles survenue le 10 avril de la même année, soit un peu plus d'un mois avant cette prétendue prise de Pavie. On sait également que les troupes du roi demeurent en Italie jusqu'à la reprise de Carignan à la fin du mois de juin 1544. L'armée du duc d'Enghien se trouvait donc bien en Italie en mai 1544, mais dans le Piémont au sud de Turin. N'y aurait-il pas une erreur sur le nom même de la ville ? Il est vrai que le texte

²⁴ ¶ Le triomphant ordre de l'armée || francoise pour passer les mons cõ || duict par le tres valeureux prince || monssieur [sic] Le conte de saint pol || chef de ladictie armee. || Et aussi les mōstres faictes a lion || Et les ordōnances royales avec || les monitions des viures, [Rouen, Robert Brenouzet], in-8° goth., 4 ff.n.c., [1528] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.50, f° 4v.

²⁵ La prinse de Pa || uie par monsieur Danguien accom || paigne du Duc Durbin || & plusieurs capitaines || enuoyez par le || Pape, [s.l., s.n.], in-8° goth. et rom., 4 ff.n.c., [post 28 v 1544] – Chantilly, M. Condé, IV-D-069 ; LA || PRINSE || de Pauie || Par Monseigneur d'Anguien, accompaigne || du Duc dVrbin, & de plusieurs aul =|| tres Capitaines, enuoyez par || le Pape, Toulouse, Guyon Boudeville, in-4° ital., 8 ff.n.c., [post 28 v 1544] – Paris, BSG, OEXV 754 (15).

mêle deux écritures pour ce nom : il écrit tantôt « Pavie », tantôt « Parvis ». On peut émettre l'hypothèse d'une confusion entre la cité de Pavie et le nom d'une bourgade italienne où il y aurait effectivement eu une victoire française. Dans l'historiographie, seules deux victoires françaises significatives en Italie nous sont connues pour l'année 1544 : la victoire de Cérisesoles et la reprise de Carignan. Toutefois, les nouvelles qui circulent dans le royaume de France font état de toute une série de faits d'armes, de prises de villes et d'embryons de faits, qui ponctuent le quotidien de l'armée en campagne mais qui, parce qu'ils sont moins marquants, n'ont pas été consignés par les historiens et chroniqueurs. Des lettres sur ces faits mineurs ont pourtant été compilées dans des occasionnels. Quelques jours avant notre prétendue prise de Pavie, nous savons, grâce à un livret imprimé en lettres italiques par le même éditeur que notre récit sur Pavie, que l'armée française a pris plusieurs bonnes villes du duché de Milan et du marquisat de Montferrat. Notre imprimeur a en effet eu vent de nouvelles rapportées d'Italie par le frère du Seigneur Pierre Strossi qui « s'en allant à la court [...] passa en poste par la Ville de Lyon²⁶ ». La prise de Pavie en 1544 serait-elle l'un de ces non-événements, simple épisode de l'avancée d'une armée en campagne, sans grande portée historique que nos historiens n'ont pas pris la peine de « réciter au long » ?

Cependant, ce texte se distingue des autres récits de victoire par son ton fort apologétique et l'usage d'artifices rhétoriques. De plus, ce récit est suivi d'une pièce en vers dont la rubrique est évocatrice : « ballade Faicte à la Faveur du Roy nostre Sire pour animer les bons Capitaines et gens de Guerre pour obtenir Victoire contre noz Ennemys ». Dès lors, on peut émettre l'hypothèse que le récit de la victoire de Pavie en 1544 serait un récit fictif, inventé pour soutenir l'effort de guerre et exciter le patriotisme – ce qui serait sans précédent dans le répertoire des pièces d'actualité. Sans que l'on puisse saisir la véritable nature de ce texte (récit fictif, récit authentique d'un fait d'armes mineur ou dont la localisation serait erronée), cette pièce participe d'une certaine manière à l'affrontement entre le roi et l'empereur dans ce contexte tendu des années 1542-1544.

Une nouvelle regrattée et actualisée à la lumière d'un nouvel événement

Enfin, la question se pose des éditions « regrattées » d'occasionnels. Parmi les occasionnels de la première moitié du XVI^e siècle – toutes polices de caractères confondues, rares sont les matériaux « regrattés » – ou plutôt réécrits – que l'on a pu identifier²⁷. L'occasionnel sur la prise de Pavie en octobre 1527 apparaît comme un cas particulier²⁸. Cet opuscule publié à Rouen par Robert Brenouzet contient une lettre de nouvelle qui semble être le décalque d'une autre missive, sortie du même atelier peu de temps auparavant et qui relatait la prise de la ville de Gênes en août 1527²⁹. Si on compare

²⁶ COPIE || Dune Lettre, escripte || De Thurin a Lyõ, du seiziesme d'April, Lã Mil || cinq cens. xliiij. traduite d'italien en Francoys, || contenant la deffaicte des Espaignolz dela || les Montz, par les Francoys, soubz la || conduite du seigneur d'Anguien, le || Lundy de Pasques quatorziesme || Jour desdictz Moys, & || An suscriptz. || Ensemble lestimation des Victuailles, & des- || pouilles prinses par lesdictz Francoys sur lesd || Espaignolz, le tout descript au uray. || Imprime a Tholose par Guyõ Boudeuille, avecq per- || mission de messieurs les Capitols dudict Tholose, de- || fendans a tous autres Imprimeurs & librayres, de non || en imprimer ny uendre sans le conge & licence dudict || Boudeuille par l'espace dung An, Toulouse, Guyon Boudeuille, in-4^o ital., 4 ff.n.c., 1544 – Paris, BSG, OEXV 754 (14), f^o 4v.

²⁷ Je me permets de renvoyer à l'article de Sophie Astier, dans ce présent volume, qui donne quelques exemples de réécriture d'occasionnels dont les enjeux sont systématiquement politiques.

²⁸ ¶ La prinse et assault de Paue fai || cte par monsieur de Laustret, lieute || nant general du Roy nostre sire dela || les mons, avecques la fuyte des || Espaignolz, [Rouen, Robert Brenouzet], in-8^o goth., 4 ff.n.c., [post 14 VIII 1527] – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.48.

²⁹ ¶ La prinse de genes et la fuyte || Des Espaignolz, [Rouen, Robert Brenouzet], in-8^o goth., 4 ff.n.c., [post 15 X] 1527 – Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.47.

ces deux lettres, des passages entiers sont identiques. Seules les allusions à la victoire sur Gênes sont remplacées par des informations relatives à la prise de Pavie par les troupes de Lautrec. La lettre sur la prise de Pavie apparaît ainsi comme une édition regrattée et actualisée à la lumière de ce nouvel épisode de la guerre de la ligue de Cognac. Cette édition adaptée à une nouvelle actualité constituerait l'unique exemple d'une telle pratique éditoriale parmi les occasionnels gothiques.

Toutefois, si l'on confronte minutieusement ces deux occasionnels, on est frappé tout d'abord par la part importante d'informations nouvelles qui ont été substituées, contrairement aux canards regrattés de la fin du XVI^e siècle dans lesquelles le remaniement reste ponctuel, réduit à un nom de lieu, d'un personnage ou à une date. De plus, ces informations nouvelles sont tout à fait crédibles ; elles sont confirmées par nos autres sources. Il n'y a donc point de duperie dans cette édition en apparence « regrattée ».

Plutôt qu'une *édition* regrattée, on peut émettre l'hypothèse que ce sont les deux lettres, l'une sur Gênes, l'autre sur Pavie, qui ont été composées dans une forme stéréotypée, par une sorte de nouvelliste, à partir de lettres de nouvelles reçues à la cour. En effet, ces deux textes imprimés commencent en des termes identiques : « des nouvelles de court Messeigneurs C'est que ce jourd'huy [...] sont venues nouvelles au roy [...] faisant mention que [...] ». Et cette expression « nouvelles de court [*sic*] » apparaît ici pour la première fois dans les occasionnels gothiques. De plus, nous savons que Lautrec a adressé au roi toute une série de lettres depuis l'Italie pour l'informer de l'avancée et des succès de son expédition³⁰. À partir de ces lettres, notre nouvelliste aurait dès lors pu composer des « nouvelles », ensuite mises sous presse. Ainsi, de la même manière que, pour les traités de paix et de joutes, on chargeait un membre de l'équipe de proclamation des nouvelles, bien souvent le héraut d'armes, de donner ces textes à publier à un imprimeur de son choix, on peut supposer que l'on a confié à un officier de la cour ou du bailliage de Rouen la tâche de rédiger des nouvelles de cour et de les transmettre à une officine.

Document 4 : *La prise de Pavie (1527) : édition regrattée ou reprise d'un canevas normalisé ?*

Sont signalés en italique les passages du texte qui sont communs aux deux occasionnels.

| | |
|---|---|
| ¶ <i>La prinse de genes et la fuyte</i> <i>Des Espaignolz.</i> (1527) Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.47. | ¶ <i>La prinse</i> et assault de Pauie fai cte par monsieur de Laustret, lieute nant general du Roy nostre sire dela les mons, avecques <i>la fuyte des</i> <i>Espaignolz.</i> (1527) Paris, BnF, Impr., Rés.Lb30.48 |
| <i>Des nouuelles de court Messeigneurs, Cest que ce iourdhuy vigille de Lassumption nostre dame, sont venues nouuelles au Roy nostre sire enuiron midy, faisant mention que monsieur de Laustret a fait sommer la ville de Gennes de se rendre à la voulenté du Roy. Et voiant icelle ville ainsi sommée, les gentilz hommes, Bourgois, Manans, et habitans d'icelle : Ont demandé temps et espace de consulter ensemble pour scauoir qu'il estoit de faire Lequel temps leur a esté ste [<i>sic</i>] octroïé et accordé iusques à lendemain dix heures par ledict seigneur de Laustret lieutenant general du Roi</i> | <i>Des nouuelles de court Messeigneurs, Cest que au iourdhuy cezquime [<i>sic</i>] iour d'octobre millecinz cen [<i>sic</i>] et xxvii, sont venues [<i>sic</i>] nouuelles au Roy nostre sire enuiron dex heure apres midy, faisant mention que monsieur de Laustret a fait sommer la ville de Pauie de se rendre à la voulenté du Roy. Et voiant icelle ville ainsi sommée, les gentilz hommes, Bourgois, Manans, et habitans d'icelle : Ont demandé temps et espace de consulter ensemble pour scauoir qu'il estoit de faire Lequel temps leur esté octroïé est [<i>sic</i>] accordé iusques à lendemain dix heures par ledict</i> |

³⁰ Toute une série de lettres de Lautrec est conservée au cabinet des Manuscrits de la BnF (par exemple les doubles des lettres conservées aux côtes Mss, Français 3897, pièce n° 42 et Français 2933, pièce n° 123).

nostre sire dela les mons. ¶ Et cependant que ledit seigneur attendoit la responce des Geneuois : plusieurs grandz seigneurs chasteaulx et forteresses se sont venus rendre et mettre en l'obeissance dudit seigneur à en faire à son plaisir : et fault noter que iamais ne sera trouué que Francois ne furent autant crainctz et redoubtez qu'ilz sont pour l'heure presente : qui est vng signe euident que le pais ne fera aullcune resistance : et que de bref toute la [sic] duché de Millan sera reduict à la main du roy. Et durant le temps ledit seigneur est tenu clos et serré dedans son fort lui et sa gendarmerie en sorte que nullz ne sest escarté ne alongué du camp tousiours faisant bon guet et eulx tenans sur leur garde. ¶ Et quant les Espaignolz entendiren [sic] que ceulx de Gennes avoient demandé temps audit seigneur de consulter ensemble lesdite [sic] Espaignolz eux doutans que ceulx de la ville ne leur voulissent iouer vng assaulx tout prindrent la pluspart de leur bagaige et se vinrent aux champs et prindrent la fuite pour eulx sauluer là où ilz pourroient. Quelle chose ne s'en saulua gueres, Car les paisans les tuoient là ou ilz les pouuoient attrapper. A laquelle chose ledit seigneur print vng grand estime. Et landemain au matin à heure de dix heures lesdictz seigneurs Bourgoys, Marchans, Manans et habitans de ladite ville sortirent hors d'icelle en grand et suffisant nombre accompaignez de vng heraulx le quel marchoit vng peu deuant pour signifier la venue desdictz seigneurs Bourgoys, Marchans, Manans et habitans d'icelle. Et eulx arriuez au camp demanderent à parler audit seigneur lieutenant general : pour le Roy ce qui feust fait et incontinent furent menez en la tente du pauillon dudit seigneur. Entre lesquelz trois des plus suffisans se mirent à genoux et l'ung d'iceulx print la parolle et fcist [sic] vne tres belle harengue en demandant misericorde et pardon de leur meffait en temonstrant audit seigneur que la faulte ne procedoit pas du tout par eulx. ¶ Et non obstant affin que ledit seigneur les vueille garder et tenir en seureté et sauluegarde : offriront audit seigneur de desdommager l'armée du Roy de la somme de quatre centz mil le ducatz. ¶ Laquelle offre ledit seigneur eust sur l'aduis de plusieurs saiges cappitaines et gens de guerre lesquelz furent d'opinion que ledit seigneur prendroit l'offre desdictz Geneuois. Avec la reduction de la ville et chateau pour et au nom du Roy. ¶ Et aussi qu'ilz feront audit seigneur serment de tenir pour le roi et se sont mis et mettens chascun iour en armes et baillant viures à foyson à ceulx dudict camp et ont deliberé de tenir enuers et contre tous quelque chose qui leur en doive aduenir Je prie dieu monsieur que ce soit à l'honneur des Francoys ¶ Ledit seigneur s'en alla au palais disner acompaigné de plusieurs signeurs [sic] tant de son cost que de ceulx de Gennes. Faict le. xiiii. iour Doust cinq cens. xxvii. ¶ Explicit.

seigneur de Laustret lieutenant general du Roy nostre sire dela les mons. ¶ Et cependant que ledit seigneur attendoit la responce des citadins et habitans d'icelle ville et cité s'en sont fouis à Versel et à Plaisance et en plusieurs autres places craignant la fureur dudit seigneur de Laustret. Et durant le temps ledit seigneur est tenu clos et serré dedans sou [sic] fort lieu [sic] et sa gendarmerie : en sorte que nul ly [sic] ne s'est escarté ne alongné du camp tousiours faisant bon guet et eulx tenans sur leur garde.

¶ Et quant les Espaignolz entendirent que ceulx de Pauie s'en estoient fouis se alierent avecques ceulx qui estoient demourez en la ville : et delibererent de tenir bon contre ledit seigneur de Laustret. Et le lendemain au matin à l'heure de sept heure ledit seigneur de Laustret leur donna vng si merueilleux assault : et les Espaignolz et ceulx de la dicte cité furent tous espouventez, en telle sorte qu'ilz se fussent volontiers renduz andit [sic] seigneur de Laustret : mais il c[sic] raignoient qu'il ne les voulisist prendre à merci. Et se sont tenuz si fortz : qu'il en est mort de sept à huyt mille, tellement que le lendemain au matin il leur fut donné vng assault si merueilleux que ilz entrerent dedans la ville à force : et eut grand nombre de gens de .xv. à .xx. mille tuez. Et ce fait ledit seigneur ya mis dedans la ville six mille hommes en garnison pour garder ladite ville.

¶ Et le chateau et forteresse de Pauis a esté prins à grand force : car ilz faisoient grosse resistance contre nous. Et en sont allez leurs bagues saulues. Mais ilz ne s'en sont allez gueres loing car les paisans les ont tuez là où ilz les ont peu attrapper. Et afin que les choses fussent faictes seurement à la ville et cité de Pauie : ceulx demourans et habitans ont fait serment solonel audit seigneur de Laustret : lieutenant general du Roy nostre sire dela les montz. Et se sont et nis [sic] mettent chacun iour en armes, et baillent viures à foyson à ceulx du dict camp : et ont deliberé de tenir enuers tous et contre tous pour ledit seigneur quelque chose qu'il en doibue aduenir. Je prie à Dieu monsieur que ce soit à l'honneur des Francoys ¶ Explicit.

Conclusion. La main de l'imprimeur : la mise en œuvre de textes authentiques

De ce tour d'horizon des fausses nouvelles que l'on peut soupçonner ou identifier dans les occasionnels gothiques, il ressort que les substrats publiés dans les brochures d'actualité ne constituent pas des créations d'atelier. On ne peut pas prêter aux imprimeurs l'autorité de quelques textes d'actualité. Tout au plus ont-ils ajouté quelques vers de leur cru, dans lesquels ils apostrophent le lecteur pour lui indiquer le bénéfice à tirer de la lecture de ce livret ou pour lui spécifier l'adresse et la somme à déboursier pour en acquérir un exemplaire. Les imprimeurs reprennent des textes historiques ou fictifs qu'on leur a transmis ou qu'ils ont sollicités.

Loin d'être une simple mise en livrets des matériaux qu'ils reprennent, les imprimeurs cependant opèrent une *mise en œuvre* des textes d'actualité dans les occasionnels. Ils les compilent autour d'un sujet d'actualité commun, ils les parent d'un paratexte qui oriente et guide la lecture, ils les fragmentent, les adaptent au calibrage qu'ils ont au préalable déterminé. Au demeurant, l'acte éditorial dans les occasionnels gothiques apparaît somme toute limité, comparé aux brochures publiées en lettres rondes à partir du milieu du XVI^e siècle, dont le texte ne paraît jamais clos – les imprimeurs se plaisant à les rééditer en les augmentant et en les corrigeant.